

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SIX FOURS LES PLAGES
COMMUNE
SIX FOURS LES PLAGES

Service Affaires Générales
LC/MG

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

N° 1464.

DELEGATION A LA PRESIDENCE DU C.C.F.F

Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE, Député-Honoraire, Maire de Six-Fours-Les-Plages, Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.132-3 du Code Forestier,

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2008 approuvant le Plan Départemental de la Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI),

VU l'instruction ministérielle 84-110 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation de mars 1984,

VU la loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004,

VU les Règles Générales de Fonctionnement des Réserves Communales de Sécurité Civile et des Comités Communaux Feux de Forêts tenues à la disposition de la commune par l'AD.RCSC-CCFF.83,

VU l'ordre d'Opération Inter Services pour les feux de forêts diffusé par Monsieur le Préfet du Var,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11/12/2000 portant création du Comité Communal Feux de Forêts,

VU notre précédent arrêté n°21893 du 22/07/2003 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Comité Communal Feux de Forêts,

VU le courrier de Monsieur BERJOT Guy annonçant sa démission en tant que président délégué à compter du 02/05/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement du président délégué démissionnaire,

ARRETONS


ARTICLE 1 : L'arrêté n°21893 du 22/07/2003 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

ARTICLE 2 : Monsieur BERTRAND Jean-Michel est nommé en qualité de Président délégué du Comité Communal Feux de Forêts de la commune de Six-Fours-Les-Plages,

La présente décision sera effective à compter de sa notification à l'intéressé,

ARTICLE 3 Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Var, aux intéressés et publié selon la législation en vigueur.

Fait à SIX FOURS LES PLAGES, le 31 MAI 2024


Jean Sébastien VIALATTE
Député-Honoraire
Maire de SIX FOURS LES PLAGES
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée

Reçu le 31 mai 2024

